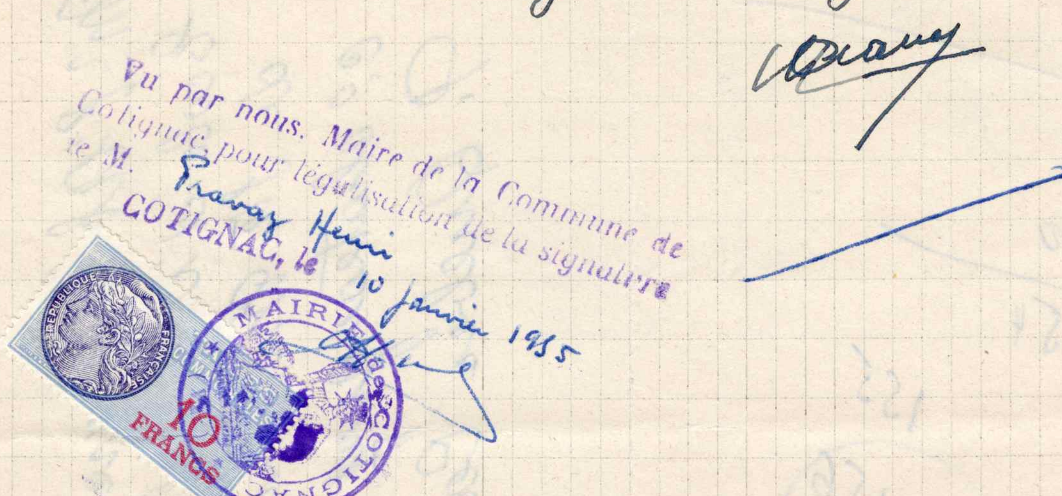
Je soussigné : PRAVAZ Henri, Receveur buraliste à Entrecasteaux (Var), domicilié à Cotignac Var, campagne de Blin ; déclare qu'à son départ pour le Canada le 5 Août 1951, Monsieur Diniacopoulos Vinkentios, m'a laissé en garde, 14 colis soit Sept malles et sept caisses contenant des effets personnels et articles de ménages et d'ornements de sa maison, tous articles usagés étant sa propriété personnelle

Monsieur Diniacopoulos ayant maintenant établi sa résidence au Canada d'une façon définitive, j'expédie selon son désir tous ces colis à l'Agence de Tourisme Franco-Suisse Autotransit à Marseille pour que cette maison en fasse la réexpédition sur Montréal via New-York.

En foi de quoi, j'ai écrit la présente déclaration pour servir à qui de droit

Cotignac le 9 Janvier 1955

Pravaz



55457

12000
18000

100000

Cent cinquante
six

360

56

Mr l'Abbé Marc Dulude
Ecole d'Agriculture
de Ste Martine
Co Chateauguay
P. Quebec Canada

55457	360
1945	154
1457	
.17	

155

$ 156